Centro Internazionale di Semiotica e di Linguistica

Documents de travail

et pré-publications

Le Lexique d' E. Benveniste (I°)

par J. C. Coquet et M. Derycke

Avant-propos.

En composant ce lexique, nous avons cherché à faciliter le travail du sémioticien. A première vue, il aurait peut-être été plus utile de publier un Dictionnaire de la terminologie sémiotique en usage en France, comme on l'a fait en linguistique pour l'Ecole de Prague ou l'Ecole américaine. Mais les recherches se multiplient à un rythme extrêmement rapide depuis une décennie; d'où la profusion des définitions et leur fréquente instabilité. Un dictionnaire utile serait dans ces conditions d'un maniement fort incommode. Le fascicule, outre la taille, a sur lui cet avantage de donner un ensemble de définitions formulé dans une métalangue homogène; le jeu des renvois y garde toute son efficacité; les contextes y sont relativement plus étendus et les exemples plus nombreux.

Bien entendu, d'autres vocabulaires suivront. Ils seront consacrés à l'oeuvre de R. Barthes, d'A. J. Greimas, de N. Ruwet, de C. Lévi-Strauss . . . Des travaux tout récents mais d'une incontestable portée théorique (je pense ici à l'oeuvre de J. Kristeva) seront aussi représentés.

Grâce à ces lexiques, nous espérons recenser assez rapidement les principaux concepts opératoires utilisés par la recherche sémiotique contemporaine.

Revenons à cette première publication. C'est E. Benveniste lui-même qui m'a proposé de faire la recension des cinq textes suivants, publiés en 1965 et 1966:

1965/a

Structure des relations d'auxiliarité, Acta Linguistica Hafniensia, N. 1, vol. IX, Copenhague.

1965/b

Termes de parenté dans les langues indo-européennes, L'Homme, 3-4, Mouton.

1966/a

Problèmes de linguistique générale, Gallimard.

1966/b

Formes nouvelles de la composition nominale, ESLP, LXI, Klincksieck.

1966/c

La forme et le sens dans le langage, Le Langage II, Actes du XIII^e Congrès, Genève, La Baconnière-Neuchâtel.

Le choix des entrées, l'étendue des citations et la part faite aux exemples paraîtront sans doute souvent discutables. La responsabilité nous en incombe entièrement. Nous accueillerons avec reconnaissance toutes les critiques susceptibles d'améliorer cet instrument de travail.

J. C. COQUET

N.B. - On lira BE, 1965b, 15-16: E. Benveniste, Termes de parenté dans les langues indo-européennes, *L'Homme*, 1965, pages 15-16. Le système de notation est à quelques détails près celui du C.I.P.L. (Comité international permanent de linguistes).

Le lexique d' E. Benveniste

(première partie)

document de travail

Actif

'Dans l'actif, les verbes dénotent un procès qui s'accomplit à partir du sujet et hors de lui'.

BE, 1966a, 172.

(→ v. Auxiliation de diathèse)

Allocution

 $(\rightarrow v. Tu)$

Alphabet

'Qu'un alphabet ait pu être inventé, qu'avec un petit nombre de signes graphiques on puisse mettre par écrit tout ce qui est prononcé, cela seul démontre déjà la structure articulée du langage. L'alphabet latin, l'alphabet arménien sont des exemples admirables de notation qu'on appellerait phonématique. Un analyste moderne n'aurait presque rien à y changer: les distinctions réelles sont reconnues, chaque lettre correspond toujours et seulement à un phonème, et chaque phonème est reproduit par une lettre toujours la même. L'écriture alphabétique diffère ainsi dans son principe de l'écriture chinoise qui est morphématique ou de l'écriture cunéiforme qui est syllabique'.

BE, 1966a, 24.

Analyse

La procédure entière de l'analyse tend à délimiter les éléments à travers les relations qui les unissent. Cette analyse consiste en deux opérations qui se commandent l'une l'autre et dont toutes les autres dépendent: 1° la segmentation; 2° la substitution.

Quelle que soit l'étendue du texte considéré, il faut d'abord le segmenter en portions de plus en plus réduites jusqu'aux éléments non décomposables. Parallèlement on identifie ces éléments par les substitutions qu'ils admettent. On aboutit par exemple à segmenter fr. raison en [r] -[ɛ] - [z] - [õ], où l'on peut opérer les substitutions: [s] à la place de [r] (= saison); [a] au lieu de $[\epsilon]$ (= rasons); [y] au lieu de [z] (rayon); [ɛ̃] au lieu de [õ] (raisin). Ces substitutions peuvent être recensées: la classe des substituts possibles de [r] dans [rezõ] comprend [b], [s], [m], [t], [v]. Appliquant à chacun des trois autres éléments de [rezõ] la même procédure, on dresse ainsi un répertoire de toutes les substitutions recevables, chacune d'elles dégageant à son tour un segment identifiable dans d'autres signes. Progressivement, d'un signe à l'autre, c'est la totalité des éléments qui sont dégagés et pour chacun d'eux la totalité des éléments possibles. Telle est en bref la méthode de distribution: elle consiste à définir chaque élément par l'ensemble des environnements où il se présente, et au moven d'une double relation, relation de l'élément avec les autres éléments simultanément présents dans la même portion de l'énoncé (relation syntagmatique); relation de l'élément avec les autres mutuellement substituables (relation paradigmatique).

Observons tout de suite une différence entre les deux opérations dans le champ de leur application. Segmentation et substitution n'ont pas la même étendue. Des éléments sont identifiés par rapport à d'autres segments avec lesquels ils sont en relation de substituabilité. Mais la substitution peut opérer aussi sur des éléments non segmentables. Si les éléments segmentables minimaux sont identifiés comme phonèmes, l'analyse peut aller au-delà et isoler à l'intérieur du phonème des traits distinctifs. Mais ces traits distinctifs du phonème ne sont pas segmentables, quoique identifiables et substituables. Dans [d'] on reconnaît quatre traits distinctifs: occlusion, dentalité, sonorité, aspiration. Aucun d'eux ne peut être réalisé lui-même hors de l'articulation phonétique où il se présente. On ne peut non plus leur assigner un ordre syntagmatique; l'occlusion est inséparable de la dentalité, et le souffle de la sonorité. Chacun d'eux admet néanmoins une substitution. L'occlusion peut être remplacée par une friction; la dentalité par la labialité; l'aspiration par la glottalité, etc. On aboutit ainsi à distinguer deux classes d'éléments minimaux: ceux qui sont à la fois segmentables et substituables, les phonèmes; et ceux qui sont seulement substituables, les traits distinctifs des phonèmes. Du fait qu'ils ne sont pas segmentables, les traits distinctifs ne peuvent constituer de classes syntagmatiques; mais du fait qu'ils sont substituables, ils constituent des classes paradigmatiques. L'analyse peut donc reconnaître et

distinguer un niveau phonématique, où les opérations de segmentation et de substitution sont pratiquées, et un niveau hypophonématique, celui des traits distinctifs, non-segmentables, relevant seulement de la substitution. Là s'arrête l'analyse linguistique. Au-delà, les données tournies par les techniques instrumentales récentes appartiennent à la physiologie ou à l'acoustique, elles sont infra-linguistiques.

Nous atteignons ainsi, par les procédés décrits, les deux niveaux inférieurs de l'analyse, celui des entités segmentales minimales, les phonèmes, le niveau *phonématique*, et celui des traits distinctifs, que nous proposons d'appeler mérismes (gr. *merisma*, -atos, «délimitation»), le niveau *mérismatique*'.

BE, 1966a, 119-121.

(→ v. Relation integrative)

Analyse diachronique

(→ v. Structure)

Antériorité

'Ce terme prête facilement à discussion, mais nous n'en trouvons pas de meilleur. Dans notre vue, l'antériorité se détermine toujours et seulement par rapport au temps simple corrélatif. Elle crée un rapport logique et intra-linguistique, elle ne reflète pas un rapport chronologique qui serait posé dans la réalité objective. Car l'antériorité intra-linguistique maintient le procès dans le même temps qui est exprimé par la forme corrélative simple. C'est là une notion propre à la langue, originale au plus haut point, sans équivalent dans le temps de l'univers physique. On doit rejeter les approximations de l'«antériorité» telles que «passé du passé», «passé du futur», etc., selon une terminologie assez répandue, à vrai dire dénuée de sens: il n'y a qu'un passé, et il ne peut admettre aucune qualification: «passé du passé» est aussi peu intelligible que le serait «infini de l'infini».

La marque formelle des formes d'antériorité est double: 1° elles ne peuvent se construire comme formes libres; 2° elles doivent s'employer conjointement avec des formes verbales simples de même niveau temporel. On trouvera les formes d'antériorité dans des propositions non libres introduites par une conjonction telle que *quand*. Elles se rangeront donc ainsi:

antérieur de présent: quand il a écrit une lettre (il l'envoie) antérieur d'imparfait: quand il avait écrit... (il l'envoyait)

antérieur d'aoriste: quand il eut écrit... (il l'envoya) antérieur de futur: quand il aura écrit... (il l'enverra).

La preuve que la forme d'antériorité ne porte par elle-même aucune référence au temps est qu'elle doit s'appuyer syntaxiquement sur une forme temporelle libre dont elle adoptera la structure formelle pour s'établir au même niveau temporel et remplir ainsi sa fonction propre.

BE, 1966a, 247.

Abeille

(→ v. Communication chez les abeilles)

Aoriste

'... l'aoriste ne s'emploie pas dans la langue parlée, il ne fait pas partie des temps verbaux propres au discours.

En revanche, comme temps du récit historique, l'aoriste se maintient fort bien, il n'est d'ailleurs nullement menacé et aucun autre temps ne pourrait le suppléer'.

BE, 1966a, 243.

(→ v. Discours, Enonciation historique)

Apprentissage du langage

(→ v. Phrase)

Arbitraire

'Ce qui est arbitraire, c'est que tel signe, et non tel autre, soit appliqué à tel élément de la réalité, et non à tel autre. En ce sens, et en ce sens seulement, il est permis de parler de contingence, et encore sera-ce moins pour donner au problème une solution que pour le signaler et en prendre provisoirement congé. Car ce problème n'est autre que le fameux: φύσει ou θέσει? et ne peut être tranché que par décret. C'est en effet, transposé en termes linguistiques, le problème métaphysique de l'accord entre l'esprit et le monde, problème que le linguiste sera peut-être un jour en mesure d'aborder avec fruit, mais qu'il fera mieux pour l'instant de délaisser. Poser la relation comme arbitraire est pour le linguiste une manière de se défendre contre cette question et aussi contre la solution que le sujet parlant y apporte instinctivement. Pour le sujet parlant, il y a entre la langue et la réalité adéquation complète: le signe recouvre et commande la réalité; mieux, il est cette réalité (nomen omen, tabous de parole, pouvoir

magique du verbe, etc.). A vrai dire le point de vue du sujet et celui du linguiste sont si différents à cet égard que l'affirmation du linguiste quant à l'arbitraire des désignations ne réfute pas le sentiment contraire du sujet parlant. Mais, quoi qu'il en soit, la nature du signe linguistique n'y est en rien intéressée, si on le définit comme Saussure l'a fait, puisque le propre de cette définition est précisément de n'envisager que la relation du signifiant au signifié. Le domaine de l'arbitraire est ainsi relégué hors de la compréhension du signe linguistique'.

BE, 1966a, 52-53.

(→ v. Mutabilité, Signe)

Assertif (ve)

(→ v. Phrase, Verbe, Fonction verbale, Forme verbale)

Autonome

 $(\rightarrow v. Mot)$

Auxiliant

(→ v. Auxiliant et auxilié, Auxiliation, Parfait)

Auxiliant et auxilié

'Quel que soit le mode d'auxiliation, la relation entre auxiliant et auxilié est une relation de disparité et, selon le réseau où elle s'articule, elle admet deux interprétations différentes.

A l'intérieur d'un paradigme verbal donné, la forme constituée par auxiliation, telle le parfait, comprend une variable, l'auxiliant avoir ou être, et un invariant, l'auxilié. Dans le syntagme il a frappé, on peut remplacer il a par nous aurons, tu avais, qu'il ait, ayant,... sans que l'auxilié frappé change. On pourrait alors construire un modèle logique de cette relation, à l'instar des fonctions propositionnelles, et parler d'une fonction auxiliationnelle. Dans il a frappé, on considérerait frappé comme un «chose» dont il a serait la «propriété»: en effet frappé admet un grand nombre de substituts possibles, dont chacun crée une situation différente, tandis que il a demeure constant. On pourra dire alors que dans il a frappé, l'auxilié représente l'«argument», et l'auxiliant il a, la «fonction»'.

BE, 1965a, 3-4.

(→ v. Auxiliation, Parfait)

Auxiliation

(en français moderne) '... consiste en la jonction syntagmatique d'une forme auxiliante et d'une forme auxiliée, ou plus brièvement, d'un auxiliant et d'un auxilié. Le terme «verbe auxiliaire» sera évité.

Cette jonction produit une forme verbale de structure binomale auxiliant + auxilié d'ordre invariable, dont les éléments peuvent être dissociés par insertion. La forme créée par auxiliation s'oppose, en tant que marquée, à une forme verbale simple, non auxiliée. Il y a trois types de marques distinctives, définissant trois classes d'auxiliation, chacune caractérisée par une opposition différente à la même forme simple.

```
    il frappe ~ il a frappé
    il frappe ~ il est frappé
    il frappe ~ il peut frapper
```

Ce sont ces trois aspects que nous avons à décrire successivement. Nous les appellerons:

- 1. auxiliation de temporalité
- 2. auxiliation de diathèse
- 3. auxiliation de modalité'.

BE, 1965a, 3.

- (en français moderne) '... nous pouvons poser trois règles relatives à la structure formelle de l'auxiliation.

En premier lieu: le principe de non-réflexivité de la fonction auxiliante. Il signifie qu'aucun auxiliant ne peut s'auxilier lui-même. . . . Le deuxième principe est qu'aucun auxiliant n'admet l'auxiliation de diathèse. Il signifie qu'un auxiliant ne peut être tourné en forme passive. . . . Le troisième principe est celui de la non-réversibilité du rapport auxiliant/auxilié. Un auxiliant devient l'auxilié d'un surauxiliant, jamais l'inverse. C'est là un principe qui par nature se vérifie surtout dans la diachronie, mais qui a son importance en synchronie, du fait qu'on

observe, dans la vie d'une langue, une tendance à créer de nouveaux auxiliants'.

BE, 1965a, 14-15.

Auxiliation de diathèse

'Si, au point de vue logique, le passif est la forme converse de l'actif, il n'en présente pas moins dans sa forme linguistique en français une particularité qui n'a aucun analogue dans l'actif: c'est précisément l'auxiliation. Il n'existe pas de forme passive qui ne soit pas réalisée au moyen de l'auxiliation. . . .

L'auxiliation de diathèse, manifestée par l'opposition actif-passif, a pour caractéristique formelle l'auxiliant être associé au participe passé du verbe auxilié. L'auxiliation de diathèse est elle-même soumise à l'auxiliation temporelle: une forme passive peut être mise au parfait, et relève alors de deux auxiliations. Mais les deux auxiliations ne se réalisent pas au même niveau du paradigme flexionnel. Leur relation est dissymétrique.

ı

L'auxiliation de diathèse commence un degré plus haut que l'auxiliation de temporalité....

La forme du parfait passif «il a été frappé» permet donc de distinguer deux plans d'auxiliation:

temporalité: il a auxiliant temporel + été auxilié,

diathèse: il a été auxiliant diathétique + frappé auxilié.

11

L'auxiliation de diathèse s'arrète un degré plus haut que l'auxiliation de temporalité. . . .

On peut donc établir deux règles de correspondance entre l'actif et le passif qui permettent de prédire la structure de l'auxiliation au passif:

1.

A tous les temps simples (= non auxiliés) de l'actif correspondent au passif des temps composés avec la forme simple de l'auxiliant être. On aura donc: il frappait \sim il était frappé; il frappera \sim il sera frappé, etc.

2.

A tous les temps de l'actif composés avec la forme simple de l'auxiliant avoir correspondent au passif des temps composés avec l'auxiliant avoir correspondent au passif des temps composés avec l'auxiliant avoir correspondent au passif des temps composés avec l'auxiliant avoir correspondent au passif des temps composés avec la forme simple de l'auxiliant avoir correspondent au passif des temps composés avec la forme simple de l'auxiliant avoir correspondent au passif des temps composés avec la forme simple de l'auxiliant avoir correspondent au passif des temps composés avec l'auxiliant avoir correspondent au passif des temps composés avec l'auxiliant avoir correspondent au passif des temps composés avec l'auxiliant avoir correspondent au passif des temps composés avec l'auxiliant avoir correspondent au passif des temps composés avec l'auxiliant avoir correspondent au passif des temps composés avec l'auxiliant avoir correspondent au passif des temps composés avec l'auxiliant avoir correspondent au passif des temps composés avec l'auxiliant avoir correspondent au passif des temps composés avec l'auxiliant avoir correspondent au passif des temps composés avec l'auxiliant avoir correspondent au passif des temps composés avec l'auxiliant avoir correspondent au passif des temps composés avec l'auxiliant avoir correspondent au passif des temps composés avec l'auxiliant avoir correspondent au passificat avoir correspondent avoir correspondent au passificat avoir correspondent au passificat avoir correspondent avoir correspond

liant avoir été. On aura donc il a frappé \sim il a été frappé; il aurait été frappé, etc'.

BE, 1965a, 8-10.

(→ v. Auxiliation)

Auxiliation de modalité

'Nous entendons par modalité une assertion complémentaire sur l'énoncé d'une relation. En tant que catégorie logique, la modalité comprend 1) la possibilité, 2) l'impossibilité, 3) la nécessité. Ces trois «modes» n'en font que deux du point de vue linguistique, du fait que l'impossibilité n'a pas d'expression distincte, et s'exprime par la négation de la possibilité. ...

La catégorie linguistique de la modalité comprend d'abord les deux verbes pouvoir et devoir. En outre la langue a étendu la fonction modalisante à d'autres verbes dans une partie de leurs emplois et par la même structure d'auxiliation; principalement: aller, vouloir, falloir, désirer, espérer. Mais à la différence de la temporalité et de la diathèse, la modalité ne fait pas partie des catégories nécessaires et constitutives du paradigme verbal. Elle est compatible avec la temporalité comme avec la diathèse dans chacune des formes verbales.

L'auxiliation de modalité est caractérisée formellement par la structure binomale. Le premier terme est la forme fléchie de l'auxiliant; le second, l'infinitif du verbe auxilié: «il peut arriver»; «je dois sortir»

Ces deux verbes, modalisants par excellence, pouvoir, devoir, n'ont pas d'autre construction. Quand aux autres verbes, modalisants par occasion, ils se construisent ainsi quand le sujet - explicite - de l'auxiliant est identique au sujet - implicite - de l'auxilié: «il a voulu chanter». Si le sujet de l'auxilié est différent, l'infinitif est remplacé par une proposition subordonnée: «il a voulu que je chante». Le verbe cesse alors d'être auxiliant.

Du fait que l'auxiliation de modalité s'applique à toute forme verbale, elle s'applique nécessairement aussi à des formes déjà auxiliées par des auxiliants de temporalité ou de diathèse. Ces deux situations d'auxiliation seront considérées successivement.

L'auxiliation de modalité a pour critère la conversion de la forme personnelle de l'auxilié en une forme d'infinitif: «Pierre chante» devient «Pierre peut (doit) chanter». D'où il suit que l'infinitif est la torme modalisée du verbe, ... Le verbe auxilié ne représente pas seulement un sémantème, il contribue par sa forme morphologique à l'auxiliation de modalité que l'auxiliant assure par son sens lexical et sa forme temporelle. ...

L'auxiliation de modalité commence un degré plus haut que l'auxiliation de temporalité puisqu'elle est possible avec une forme verbale simple, non auxiliée,...

l'auxiliation de modalité s'arrête un degré plus haut que l'auxiliation de temporalité. . . .

Pour décrire le fonctionnement de cette auxiliation de modalité, on partira de deux observations préliminaires:

1.

L'auxiliant de modalité est un verbe de plein exercice, qui a son paradigme complet: je peux, vous pouviez, nous pourrons, etc. y compris des formes temporelles auxiliées: j'ai pu, il aura pu, etc.

2.

La forme auxiliée de modalité, toujours à l'infinitif, est susceptible d'une variation temporelle et d'une seule, par auxiliation de *avoir*; l'auxilié sera donc ou un infinitif present, *chanter* ou un infinitif passé, *avoir chanté*. En ce dernier cas, il s'agit d'une surauxiliation.

Cela dit, on peut analyser les relations entre auxiliant et auxilié de modalité. En principe l'auxiliant de modalité assume l'ensemble des fonctions flexionnelles (temps, modes, personnes) de l'auxilié. Deux cas se présentent selon la situation temporelle de l'auxilié:

- a. quand l'auxilié est une forme simple, il est converti en infinitif, et toutes ses marques flexionnelles sont transférées à l'auxiliant: il chante → il peut chanter ...
- quand la modalisation s'applique à une forme temporelle déjà auxiliée, il se produit une surauxiliation: c'est l'auxiliant de la forme temporelle qui est converti en infinitif et avoir (ou être) devient le constituant temporel du surauxilié de modalisation: «il a chanté» devient 'il peut avoir chanté»' ... Tout semblables sont les rapports de l'auxiliation de modalité avec celle de diathèse, en ce qui concerne l'auxilié. Le passif «il est chanté» se converti en «il peut être chanté», et «il a été chanté» en «il peut avoir été chanté». L'auxiliant personnel est ..., a été ... de diathèse est transformé en infinitif être ..., avoir été ... et ainsi surauxilié par le même procès qui a été décrit à pro-

pos de la temporalité, ... l'auxiliant de modalité est compatible avec la seule auxiliation de temporalité.

Il peut y avoir, à degrés variables, modalisation de verbes modalisants, donc une sorte de modalisation au second degré ou de surmodalisation, dans une construction telle que: «il doit pouvoir faire ce travail» où l'on voit «il peut», auxiliant dans «il peut faire», devenu auxilié sous la forme de l'infinitif dans «il doit pouvoir faire»'. BE, 1965a, 10-13.

Auxiliation de temporalité

'Nous identifions l'auxiliation de temporalité à la forme du parfait : «il a frappé»; «il est arrivé». Assurément le parfait n'est pas seulement un temps, mais il est aussi un temps, et il l'est même de plus en plus dans la langue parlée, qui a substitué le parfait au prétérit. On peut donc légitimement inclure le parfait dans la notion de temporalité, ...'

BE, 1965a, 3.

(→ v. Auxiliation, Parfait)

Auxilié

(→ v. Auxiliant et auxilié, Auxiliation, Parfait)

Avoir

(→ v. Avoir et être, Parfait)

Avoir et être

'Que avoir soit un auxiliaire au même titre que être, c'est là quelque chose d'étrange. Tout semble séparer les deux verbes, et rien ne laisse voir pourquoi ils doivent fonctionner parallèlement. Etait-il nécessaire de créer en diverses langues un second auxiliaire, alors que, par exemple, le russe ou le persan en ont un seul? En outre, ce second auxiliaire, avoir, à la différence de l'autre, a un véritable sens, que les lexicographes se chargent de définir; il a, hors de sa fonction d'auxiliaire, une construction libre qui est celle d'un verbe actif pareil à tous les autres, avec une rection transitive d'objet. En vérité, plus on l'examine, plus la situation d'auxiliaire apparaît difficile à justifier. Essayons donc de la caractériser formellement, dans quelques langues données. Il faut bien saisir ce verbe avoir quelque part pour l'analyser, même si, comme il apparaîtra, on doit finalement dénier toute nécessité à une notion qui n'a ni en logique, ni en grammaire de titre à être postulée.

Considérons les choses en français, par rapport à être. On observe

que avoir a certaines propriétés en commun avec être et d'autres qui lui sont propres.

Nous résumerons ainsi leurs relations:

- 1. Etre et avoir ont l'un et l'autre le statut formel d'auxiliaires temporels.
- Ni être ni avoir ne sont susceptibles d'une forme passive.
- Etre et avoir sont admis l'un et l'autre comme auxiliaires temporels des mêmes verbes, selon que ces verbes sont ou non réfléchis, c'està-dire selon que le sujet et l'objet désignent ou non la même personne: être quand sujet et objet coincident («il s'est blessé»), avoir quand ils ne coıncident pas («il m'a blessé»).
- 4. Autrement, les auxiliaires être et avoir sont en répartition complémentaire; tous les verbes ont nécessairement l'un ou l'autre («il est arrivé: il a mangé»), y compris être et avoir eux-mêmes, qui à l'état libre prennent avoir («il a été; il a eu»).

Cette symétrie d'emploi et cette relation complémentaire entre les deux auxiliaires, qui ont en outre le même effectif de formes et les même constructions, contrastent fortement avec la nature lexicale des deux verbes et avec leur comportement syntaxique à l'état libre. Ici une différence essentielle les sépare: hors de la fonction d'auxiliaire, la construction de *être* est prédicative; celle d'avoir, transitive. Cela semble rendre inconciliable le statut respectif des deux verbes. On ne voit pas, en particulier, comment un verbe transitif peut devenir auxiliaire.

C'est là cependant une illusion. Avoir a la construction d'un verbe transitif; il n'en est pas un pour autant. C'est un pseudo-transitif. Entre le sujet et le régime d'avoir, il ne peut exister un rapport de transitivité, tel que la notion soit supposée passer sur l'objet et le modifier. Un verbe avoir n'énonce aucun procès. De fait avoir comme lexème est, dans le monde, une rareté; la plupart des langues ne le connaissent pas. Au sein même des langues indo-européennes, c'est une acquisition tardive, qui mit longtemps à s'imposer et qui reste partielle. L'expression la plus courante du rapport indiqué en nos langues par avoir s'énonce à l'inverse par «être-à», constituant en sujet ce qui est l'objet grammatical d'un verbe avoir'.

BE, 1966a, 193-195.

'Dès lors que avoir doit être défini comme verbe d'état, dans quelle

relation se trouve-t-il avec être qui est lui aussi un verbe d'état, qui est même par excellence le verbe d'état? Si dans leur emploi comme auxiliaires verbaux, être et avoir sont en distribution complémentaire, on peut supposer qu'ils le sont aussi dans leur situation lexicale. Ils indiquent bien l'un et l'autre l'état, mais non le même état. Etre est l'état de l'étant, de celui qui est quelque chose; avoir est l'état de l'ayant, de celui à qui quelque chose est. La différence apparaît ainsi. Entre les deux termes qu'il joint, être établit un rapport intrinsèque d'identité: c'est l'état consubstantiel. Au contraire, les deux termes joints par avoir demeurent distincts: entre ceux-ci le rapport est extrinsèque et se définit comme pertinentiel; c'est le rapport du possédé au possesseur. Seul le possesseur est dénoté par avoir, à l'aide de ce qui, grammaticalement, se constitue en (pseudo-) régime.

De là vient que *avoir*, qui n'est qu'un «*être-à*» retourné, ne se laisse pas lui-même tourner en passif'. BE, 1966a, 198-199.

Catégorématique

(→ v. Phrase)

Catégorie de langue

'Pour autant que les catégories d'Aristote sont reconnues valables pour la pensée, elles se révèlent comme la transposition des catégories de langue. C'est ce qu'on peut *dire* qui délimite et organise ce qu'on peut penser. La langue fournit la configuration fondamentale des propriétés reconnues par l'esprit aux choses. . . . Il s'ensuit que ce qu' Aristote nous donne pour un tableau des conditions générales et permanentes n'est que la projection conceptuelle d'un état de langue donné'. BE, 1966a, 70.

Catégorie mentale

... on discerne que les «catégories mentales» et les «lois de la pensée» ne font dans une large mesure que refléter l'organisation et la distribution des catégories linguistiques'.

BE, 1966a, 6.

Catégorie morphologique

'... on commence à voir que le répertoire des catégories morphologiques, si varié qu'il semble, n'est pas illimité. On peut alors imaginer une sorte de classification logique de ces catégories, qui en montrerait l'agencement et les lois de transformation'.

BE, 1966a, 6.

Classe sémiotique

'Nous instaurons... sous la considération sémiotique des classes particulières que nous dénommons comme sémiotiques, même un peu lourdement, pour les mieux délimiter et pour les spécifier dans leur ordre propre: des sémio-lexèmes, qui sont des signes lexicaux libres; des sémio-catégorèmes, qui sont des sous-signes classificateurs (préfixes, suffixes, etc.) reliant des classes entières de signifiants, assurant par là de grandes unités supérieures aux unités individuelles, et enfin des sémio-phonèmes qui ne sont pas tous les phonèmes de la nomenclature courante, mais ceux qui... caractérisent la structure formelle du signifiant'.

BE, 1966c, 34.

(→ v. Fonctions du langage, Sémantique, Sémio-phonème)

Classification des langues

(Les systèmes de classification connus présentent des faiblesses, parce que leurs analyses portent 'sur les formes et des agencements empiriques'. Même les meilleurs, tel celui de Sapir, font intervenir l'intuition du linguiste, ce qui fait que leur 'description est nécessairement interprétation').

'Le moyen de parer à cette difficulté fondamentale... sera ... de reconnaître d'abord que la forme n'est que la possibilité de la structure et donc d'élaborer une théorie générale de la structure linguistique. Certes, on procédera à partir de l'expérience, mais pour aboutir à un ensemble de définitions constantes visant, d'une part, les éléments des structures, de l'autre, leurs relations. Si l'on parvient à formuler des propositions constantes sur la nature, le nombre et les enchaînements des éléments constitutifs d'une structure linguistique, on se sera donné le moyen d'ordonner en schèmes uniformes les structures des langues réelles. Le classement se fera alors en termes identiques et très probablement il n'aura aucune ressemblance avec les classifications actuelles....

Il faudra recourir, pour une formulation adéquate des définitions, aux procédés de la logique, qui paraissent les seuls appropriés aux exigence d'une méthode rigoureuse'.

BE, 1966a, 114-115.

(→ v. Classification génétique des langues, Classification typologique des langues)

Classification génétique des langues

(Les critères) 'de la classification génétique sont de nature historique. On vise à expliquer les similitudes - et aussi les différences - qui se constatent, et d'autres moins apparentes, entre les langues d'une certaine aire, par la démonstration de leur commune origine. Procédant à partir du donné, le linguiste use d'une méthode comparative et inductive'.

BE, 1966a, 100.

(→ v. Classification typologique des langues)

Classification typologique des langues

Toute classification génétique, en même temps qu'elle pose et gradue la parenté entre certaines langues, détermine un certain *type* qui leur est commun. Les identifications matérielles entre les formes et les éléments des formes aboutissent à dégager une structure formelle et grammaticale propre à la famille définie. D'où il suit qu'une classification génétique est aussi typologique. Les ressemblances du type peuvent même être plus apparentes que celles des formes'.

BE, 1966a, 107.

(Cependant il convient de bien marquer qu')' une classification génétique ne se transpose pas en classification typologique ni inversement...

L'intérêt des groupements d'affinité est justement qu'ils associent souvent dans une même aire des langues génétiquement différentes.

Ainsi la parenté génétique n'empêche pas la formation de nouveaux groupements d'affinités; mais la formation de groupements d'affinités n'abolit pas la parenté génétique. Il importe néanmoins de voir que la distinction entre filiation et affinité n'est possible que dans les conditions de notre observation actuelle. Un groupement d'affinité, s'il est établi préhistoriquement, nous apparaîtra historiquement comme un indice de parenté génétique'.

BE, 1966a, 110.

Code

'... la langue étant organisée systématiquement et fonctionnant selon les règles d'un code, celui qui parle peut, à partir d'un très petit nombre d'éléments de base, constituer des signes, puis des groupes de signes et finalement une variété indéfinie d'énoncés, tous identifiables pour celui qui les perçoit puisque le même système est déposé en lui'. BE, 1966a, 23.

Communication chez les abeilles

... la différence essentielle entre les procédés de communication découverts chez les abeilles et notre langage... se résume dans le terme qui nous semble le mieux approprié à définir le mode de communication employé par les abeilles; ce n'est pas un langage, c'est un code de signaux. Tous les caractères en résultent: la fixité du contenu, l'invariabilité du message, le rapport à une seule situation, la nature indécomposable de l'énoncé, sa transmission unilatérale. Il reste néanmoins significatif que ce code, la seule forme de «langage» qu'on ait pu jusqu'ici découvrir chez les animaux, soit propre à des insectes vivant en société. C'est aussi la société qui est la condition du langage'.

BE, 1966a, 62. (→ v. Signal)

Composition

'Il y a composition quand deux termes identifiables pour le locuteur se conjoignent en une unité nouvelle à signifié unique et constant. Ils peuvent être d'origine savante, c'est-à-dire gréco-latine: centimètre, palmipède, télégraphe; ou entièrement français et de type varié: portefeuille, orfèvre, betterave, marchepied, averse, entresol. Il faut en tout cas que le locuteur puisse isoler et identifier les deux termes. Si l'un d'eux ne peut être reconnu, l'autre demeure incertain. On pourra bien dans aubépine soupçonner épine, mais faute de savoir ce qu'est aub(e), même épine finira par sembler douteux. Il faut aussi que le sens des membres pris isolément ait un rapport à peu près intelligible avec çelui du composé; c'est pourquoi le locuteur ne ramènera pas spontanément plafond à un composé plat-fond. Le sentiment de la composition est déjà aboli ici'.

BE, 1966b, 90.

(→ v. Congloméré, Synapsie)

Congloméré

Des composés nous distinguerons les conglomérés. Nous appelons ainsi des unités nouvelles formées de syntagmes complexes comportant plus de deux éléments. Les uns sont des syntagmes prédicatifs convertis en substantifs: va-nu-pieds, meurt-de-faim, monte-en-l'air, décrochez-moiça. Les autres, des locutions adverbiales où vivent des éléments archaïques: dorénavant (= d'ore en avant), désormais (= dès or mais) ne sont plus guère analysables, et jamais ne l'est plus du tout, mais dans aujourd'hui on perçoit encore au moins «au jour d'», et dans au-

paravant les trois membres «au par avant», même si leur agencement syntaxique n'apparaît pas immédiatement. Le syntagme prédicatif ancien n'a guère se resserre ainsi dans notre naguère. Le trait général de ces conglomérés est qu'une construction complexe se soude en un bloc, sans que les éléments soient mutilés ou altérés. Ceux-ci peuvent être complètement ou incomplètement reconnaissables, selon l'âge du congloméré: dans justaucorps («juste au corps») ils se dégagent bien; dans gendarme il faut la conversion préalable au pluriel pour que gens retrouve se fonction contextuelle. D'une manière générale, les conglomérés tendent à l'état de signe compact'.

BE, 1966b, 90.

Conjugaison

(→ v. Personne verbale)

Constituant

(→ v. Forme et sens, Mot)

Copule

'Ce qu'il importe de bien voir est qu'il n'y a aucun rapport de nature ni de nécessité entre une notion verbale «exister», «être là réellement» et la fonction de «copule». On n'a pas à se demander comment il se fait que le verbe «être» puisse manquer ou être omis. C'est raisonner à l'envers. L'interrogation véritable sera au contraire: comment un verbe «être» existe-t-il, donnant expression verbale et consistance lexicale à une relation logique dans un énoncé assertif.

En réalité nos langues familières nous font illusion sous ce rapport. La création d'un «être» servant à prédiquer l'identité de deux termes n'etait pas inscrite dans une fatalité linguistique'.

BE, 1966a, 189.

Culture

J'appelle culture le *milieu humain*, tout ce qui, par delà l'accomplissement des fonctions biologiques, donne à la vie et à l'activité humaine forme, sens et contenu. La culture est inhérente à la société des hommes, quel que soit le niveau de civilisation. Elle consiste en une foule de notions et de prescriptions, aussi en des *interdits* spécifiques; ce qu'une culture interdit la caractérise au moins autant que ce qu'elle prescrit. Le monde animal ne connaît pas de prohibition. Or ce phénomène humain, la culture, est un phénomène entièrement symbolique. La culture se définit comme un ensemble très complexe de représentations, organisées par un code de relations et de valeurs: traditions,

religion, lois, politique, éthique, arts, tout ce dont l'homme, où qu'il naisse, sera imprégné dans sa conscience la plus profonde et qui dirigera son comportement dans toutes les formes de son activité, qu'estce donc sinon un univers de symboles intégrés en une structure spécifique et que le langage manifeste et transmet? Par la langue, l'homme assimile la culture, la perpétue ou la transforme'.

BE, 1966a, 30.

'Il nous semble qu'on devra établir une distinction fondamentale entre deux ordres de phénomènes: d'une part les données physiques et biologiques, qui offrent une nature «simple» (quelle que soit leur complexité) parce qu'elles tiennent entièrement dans le champ où elles se manifestent, et que toutes leurs structures se forment et se diversifient à des niveaux successivement atteints dans l'ordre même des relations: et d'autre part les phénomènes propres au milieu interhumain, qui ont cette caractéristique de ne pouvoir jamais être pris comme données simples ni se définir dans l'ordre de leur propre nature, mais doivent toujours être reçus comme doubles, du fait qu'ils se relient à autre chose, quel que soit leur «référent» Un fait de culture n'est tel qu'en tant qu'il renvoie à quelque chose d'autre. Le jour où une science de la culture prendra forme elle se fondera probablement sur ce caractère primordial, et elle élaborera ses dualités propres à partir du modèle qu'en a donné Saussure pour la langue, sans s'y conformer nécessairement. Aucune science de l'homme n'échappera à cette réflexion sur son objet et sur sa place au sein d'une science générale de la culture, car l'homme ne naît pas dans la nature, mais dans la culture'.

BE, 1966a, 44.

Deixis

(→ v. Indicateur)

Délocutif

'... un verbe est dit «dénominatif» s'il dérive d'un nom; «déverbatif» s'il dérive d'un verbe. Nous appellerons délocutifs des verbes dont nous proposons d'établir qu'ils sont dérivés de locutions'.

BE, 1966a, 277.

'La création de verbes délocutifs s'effectue sous la pression des nécessités lexicales, elle est liée à la fréquence et à l'importance des formules prégnantes dans certains types de culture... Si, matériellement, negare dérive de nec, c'est en tant qu'il signifie «dire nec». Le terme de base est un terme formant locution entière, en l'espèce nec comme portant un jugement négatif et constituant à lui seul une proposition... On ne saurait concevoir que des particules comme nec... eussent donné lieu à des verbes dérivés si elles avaient été prises dans leur fonction logique. C'est seulement en tant qu'élément formel de discours que nec... se prête à former des verbes'.

BE, 1966a, 279.

'Que remercier signifie «dire merci», on l'apprend dès le plus jeune âge; il importe néanmoins de souligner la relation par «dire (et non: faire) merci». Car merci dans son sens littéral de «grâce» (cf. demander merci) devrait produire un dénominatif (re)mercier au sens de «faire grâce, gracier», ce qui n'est jamais le cas. Seul merci! comme locution conventionnelle permet de justifier (re)mercier, qui se caractérise par là comme délocutif, non comme dénominatif'.

BE, 1966a, 281.

Le trait essentiel et signalétique d'un délocutif est qu'il est avec sa base nominale dans la relation «dire...» et non dans la relation «faire...» qui est propre au dénominatif. Ce n'est pas le caractère le moins instructif de cette classe de nous montrer un signe de la langue dérivant d'une locution de discours et non d'un autre signe de la langue; de ce fait même, les délocutifs seront surtout, au moment où ils sont créés, des verbes dénotant des activités de discours. Leur structure aussi bien que les relations qui les appellent à l'existence leur assignent une position toute particulière parmi les autres classes de dérivés verbaux'.

BE, 1966a, 285.

Description

(Du point de vue de Z. Harris): 'On exige d'une description qu'elle soit explicite et cohérente et que l'analyse soit conduite sans égard à la signification, mais seulement en vertu de critères formels. C'est surtout en Amérique que ces principes sont affirmés...'.

BE, 1966a, 10.

(Point de vue de E. Benveniste): 'On peut concevoir plusieurs types de description et plusieurs types de formalisation, mais toutes doivent nécessairement supposer que leur objet, la langue, est informé de signification, que c'est par là qu'il est structuré, et que cette condition est essentielle au fonctionnement de la langue parmi les autres systèmes de signe'.

BE, 1966a, 12.

(→ v. Objet)

Devoir

(→ v. Auxiliation de modalité, Modalisant)

Diachronie

(→ v. Saussurien, Structure)

Diathèse

(→ v. Auxiliation de diathèse)

Discours

(Le discours) 'est la langue en tant qu'assumée par l'homme qui parle, et dans la condition d'intersubjectivité, qui seule rend possible la communication linguistique'.

BE, 1966a, 266.

'La langue est système commun à tous; le discours est à la fois porteur d'un message et instrument d'action . . . Il y a donc antinomie chez le sujet entre le discours et la langue'.

BE, 1966a, 78.

(→ v. Enonciation de discours, Instance de discours, Langue et discours, Phrase, Subjectivité)

Discours indirect

'... l'énonciation historique et celle du discours peuvent à l'occasion se conjoindre en un troisième type d'énonciation, où le discours est rapporté en termes d'événement et transposé sur le plan historique; c'est ce qui est communement appelé «discours indirect»'.

BE, 1966a, 242.

(→ v. Enonciation de discours, Enonciation historique)

Distribution

(→ v. Analyse)

Donné linguistique

'Le «donné» linguistique n'est pas... une donnée première dont il n'y aurait plus qu'à dissocier les parties constitutives, c'est déjà un complexe, dont les valeurs résultent les unes des propriétés particulières à chaque élément, les autres des conditions de leur agencement, d'autres encore de la situation objective'.

BE, 1966a, 12.

(→ v. Objet)

Elément

(→ v. Analyse)

Enonciation de discours

Toute énonciation suppos(e) un locuteur et un auditeur, et chez le premier l'intention d'influencer l'autre en quelque manière. C'est d'abord la diversité des discours oraux de toute nature et de tout niveau, de la conversation la plus triviale à la harangue la plus ornée. Mais c'est aussi la masse des écrits qui reproduisent des discours oraux ou qui en empruntent le tour et les fins: correspondances, mémoires, théâtre, ouvrage didactique, bref tous les genres où quelqu'un s'adresse à quelqu'un, s'énonce comme locuteur et organise ce qu'il dit dans la catégorie de la personne. La distinction que nous faisons entre récit historique et discours ne coïncide donc nullement avec celle entre langue écrite et langue parlée

Le discours emploie librement toutes les formes personnelles du verbe, aussi bien je/tu que il. Explicite ou non, la relation de personne est présente partout. De ce fait, la «3° personne» n'a pas la même valeur que dans le récit historique. Dans celui-ci, le narrateur n'intervenant pas, la 3° personne ne s'oppose à aucune autre, elle est au vrai une absence de personne. Mais dans le discours un locuteur oppose une nonpersonne il à une personne je/tu. De même le registre des temps verbaux est bien plus large dans le discours : en fait tous les temps sont possibles sauf un, l'aoriste, banni aujourd'hui de ce plan d'énonciation alors qu'il est la forme typique de l'histoire. Il faut surtout souligner les trois temps fondamentaux du discours : présent, futur, et parfait, tous les trois exclus du récit historique (sauf le plus-que-parfait). Commun aux deux plans est l'imparfait'.

BE, 1966a, 242-243.

Enoncé personnel fini

'Un énoncé personnel fini se constitue sur un double plan: il met en oeuvre la fonction dénominative du langage pour les références d'objet que celle-ci établit comme signes lexicaux distinctifs, et il agence ces références d'objet à l'aide d'indicateurs auto-référentiels à chacune des classes formelles que l'idiome reconnaît'.

BE, 1966a, 255.

(→ v. Indicateur)

Enonciation historique

'L'énonciation historique, aujourd'hui réservée à la langue écrite, caractérise le récit d'événements passés. Ces trois termes, «récit», «événement», «passé», sont également à souligner. Il s'agit de la présentation des faits survenus à certain moment du temps, sans aucune intervention du locuteur dans le récit. Pour qu'ils puissent être enregistrés comme s'étant produits, ces faits doivent appartenir au passé.... Le plan historique de l'énonciation se reconnaît à ce qu'il impose une délimitation particulière aux deux catégories verbales du temps et de la personne prises ensemble. Nous définirons le récit historique comme le mode d'énonciation qui exclut toute forme linguistique «autobiographique». L'historien ne dira jamais je ni tu, ni ici, ni maintenant, parce qu'il n'empruntera jamais l'appareil formel du discours, qui consiste d'abord dans la relation de personne je/tu. On ne constatera donc dans le récit historique strictement poursuivi que des formes de «3e personne». Sera pareillement défini le champ de l'expression temporelle. L'énonciation historique comporte trois temps: l'aoriste (= passé simple ou passé défini), l'imparfait (y compris la forme en -rait dite conditionnel), le plus-que-parfait. Accessoirement, d'une manière limitée, un temps périphrastique substitut du futur, que nous appellerons le prospectif. Le présent est exclu, à l'exception -très rare- d'un présent intemporel tel que le présent de définition'.

BE, 1966a, 238-239.

(parmi les temps exclus, il faut ajouter encore)' ... le parfait, le futur (simple et composé)...'.

BE, 1966a, 245.

(→ v. Discours, Enonciation de discours)

Entité linguistique

'Les entités linguistiques ne se laissent déterminer qu'à l'intérieur du système qui les organise et les domine, et les unes par rapport aux autres. Elles ne valent qu'en tant qu'élément d'une structure. C'est tout d'abord le système qu'il faut dégager et décrire. On élabore ainsi une théorie de la langue comme système de signes et comme agencement d'unités hiérarchisées'.

BE, 1966a, 21.

Equilibre

(→ v. Structure)

Etre

(→ v. Avoir et Etre, Couple, Parfait)

Fonction

(→ v. Structure, Phrase relative)

Fonctions du langage

(→ v. Langage)

Fonction verbale

La fonction verbale, telle que nous la posons, reste en une certaine mesure indépendante de la forme verbale, bien que souvent les deux coïncident. Il s'agit justement de rétablir dans leur relation exacte cette fonction et cette forme. Au sein de l'énoncé assertif, la fonction verbale est double: fonction cohésive, qui est d'organiser en une structure complète les éléments de l'énoncé; fonction assertive, consistant à doter l'énoncé d'un prédicat de réalité. La première fonction n'a pas besoin d'être autrement définie. Tout aussi importante, quoique sur un autre plan, est la fonction assertive. Une assertion finie, du fait même qu'elle est assertion, implique référence de l'énoncé à un ordre différent qui est l'ordre de la réalité. A la relation grammaticale qui unit les membres de l'énoncé s'ajoute implicitement un «cela est!» qui relie l'agencement linguistique au système de la réalité. Le contenu de l'énoncé est donné comme conforme à l'ordre des choses. Ainsi la structure syntaxique de l'assertion finie permet de distinguer deux plans: le plan de la cohésion grammaticale, ou le verbe sert d'élément cohéreur et le plan de l'assertion de réalité, d'où le verbe reçoit sa tonction d'élément assertif. Le verbe, dans un énoncé assertif fini, possède cette double capacité....

La fonction verbale est assurée, quels que soient les caractères morphologiques de la forme verbale'.

BE, 1966a, 154-155.

(→ v. Verbe)

Formalisation

(→ v. Description, Unité, Grammaire générative)

Forme

'... la forme est au point de vue linguistique (à bien distinguer du

point de vue des logiciens), soit la matière des éléments linguistiques quand le sens en est écarté, soit l'arrangement formel de ces éléments au niveau linguistique dont il relève'.

BE, 1966c, 30.

La forme d'une unité linguistique se définit comme sa capacité de se dissocier en constituants de niveau inférieur'.

BE, 1966a, 126-127.

(→ v. Forme et sens, Sens)

Forme et sens

Forme et sens doivent se définir l'un par l'autre et ils doivent ensemble s'articuler dans toute l'étendue de la langue. Leurs rapports nous paraissent impliqués dans la structure même des niveaux et dans celle des fonctions qui y répondent, que nous désignons ici comme «constituant» et «intégrant». Quand nous ramenons une unité à ses constituants, nous la ramenons à ses éléments formels.... L'analyse d'une unité ne livre pas automatiquement d'autres unités. Même dans l'unité la plus haute, la phrase, la dissociation en constituants ne fait apparaître qu'une structure formelle, comme il arrive chaque fois qu'un tout est fractionné en ses parties. On peut trouver quelque chose d'analogue dans l'écriture qui nous aide à former cette représentation. Par rapport à l'unité du mot écrit, les lettres qui le composent, prises une à une, ne sont que des segments matériels, qui ne retiennent aucune portion de l'unité....

Que faut-il pour que dans ces constituants formels nous reconnaissions, s'il y a lieu, des unités d'un niveau défini? Il faut pratiquer l'opération en sens inverse et voir si ces constituants ont fonction intégrante au niveau supérieur. Tout est là: la dissociation nous livre la constitution formelle; l'intégration nous livre des unités signifiantes. Le phonème, discriminateur, est l'intégrant, avec d'autres phonèmes, d'unités signifiantes qui le contiennent. Ces signes à leur tour vont s'inclure comme intégrants dans des unités plus hautes qui sont informées de signification. Les démarches de l'analyse vont, en directions opposées, à la rencontre ou de la forme ou du sens dans les mêmes entités linguistiques

Forme et sens apparaissent ainsi comme des propriétés conjointes, données nécessairement et simultanément, inséparables dans le fonctionnement de la langue. Leurs rapports mutuels se dévoilent dans la structure des niveaux linguistiques, parcourus par les opérations descendantes et ascendantes de l'analyse, et grâce à la nature articulée du langage'.

BE, 1966a, 126-127.

(→ v. Forme, Sens)

Forme verbale

(La structure fonctionnelle de la forme verbale dans l'énoncé assertif) comprend deux éléments, l'un explicite et variable, l'autre implicite et invariable. La variable est la forme verbale comme donnée matérielle: variable dans l'expression sémantique, variable dans le nombre et la nature des modalités qu'elle porte, temps, personne, aspect, etc. Cette variable est le siège d'un invariant qui fonde la forme verbale dans sa fonction de forme assertive d'un énoncé fini'.

BE, 1966a, 155.

(→ v. Fonction verbale)

Formel

(→ v. Modèle)

Futur

'... il n'est qu'un présent projeté dans l'avenir, il implique prescription, obligation, certitude, qui sont modalités subjectives, non catégories historiques'.

BE, 1966a, 245.

(→ v. Enonciation de discours)

Génitif latin

... la fonction du génitif se définit comme résultant d'une transposition d'un syntagme verbal en syntagme nominal; le génitif est le cas qui transpose à lui seul entre deux noms la fonction qui est dévolue ou au nominatif, ou à l'accusatif dans l'énoncé à verbe personnel. Tous les autres emplois du génitif sont..., dérivés de celui-ci, sous-classes à valeur sémantique particulière, ou variétés de nature stylistique. Et le «sens» particulier attaché à chacun de ces emplois est lui aussi dérivé de la valeur grammaticale de «dépendance» ou de «détermination» inhérente à la fonction syntaxique primordiale du génitif'.

BE, 1966a, 148.

Grammaire générative

Chaque langue possède sans aucun doute un certain nombre de mécanismes, de schèmes de production, qui peuvent se formuler, qui peuvent même se formaliser; c'est à les reconnaître et à les inventorier que s'emploie une certaine école de linguistes à l'heure actuelle. Or, regardons, dans le concret de leurs démarches, les opérations que pratiquent les théoriciens de la grammaire générative: nous observons qu'ils se placent toujours à l'intérieur d'une syntaxe réelle pour fonder en raison ce qui peut être dit et ce qui ne peut pas être dit. C'est là la distinction fondamentale. Ils se demandent, par exemple: par quel procédé peut-on convertir une phrase de type actif, transitif, en une phrase passive? Par quel procédé transforme-t-on une proposition assertive en une proposition négative? Quelles sont les lois qui gouvernent cette génération? Toutes formelles que sont ces procédures, exposées sous forme axiomatique, mathématique même, elles visent en définitive des réalisations. Nous ne cessons pas d'être dans le sémantique'

BE, 1966c, 47.

Hétérostathmique

(→ v. Homostathmique)

Historique

(→ v. Enonciation historique)

Homostathmique

'Il conviendrait d'introduire dans la théorie des termes de parenté cette notion que les mêmes termes sont entrainés à varier selon que les partenaires qu'ils dénomment appartiennent ou non à la même génération. La relation de génération qui est ici introduite demande une désignation. Usant à cette fin du mot grec stathmos «niveau», nous dirons que la parenté de consobrini et celle des sobrini est homostathmique, mais que le propius sobrino est un sobrinus hétérostathmique....

D'une manière générale on peut énoncer ce principe que les termes de parenté homostathmiques peuvent devenir hétérostathmiques, mais non inversément.

BE, 1965b, 15-16.

lci

(→ v. Indicateur)

La «troisième personne» représente en fait le membre non marqué de la corrélation de personne. C'est pourquoi il n'y a pas truisme à affirmer que la non-personne est le seul mode d'énonciation possible pour les instances de discours qui ne doivent pas renvoyer à elles-mêmes, mais qui prédiquent le procès de n'importe qui ou n'importe quoi hormis l'instance même, ce n'importe qui ou n'importe quoi pouvant toujours être muni d'une référence objective....

Ce qu'il faut considérer comme distinctif de la «3° personne» est la propriété 1° de se combiner avec n'importe quelle référence d'objet; 2° de n'être jamais réflexive de l'instance de discours; 3° de comporter un nombre parfois assez grand de variantes pronominales ou démonstratives; 4° de n'être pas compatible avec le paradigme des termes référentiels tels que *ici*, *maintenant*, etc.'.

BE, 1966a, 255-257.

(→ v. Enonciation de discours, Personne verbale)

Imparfait

(→ v. Enonciation de discours, Enonciation historique)

Impératif

... l'impératif n'est pas dénotatif et ne vise pas à communiquer un contenu, mais se caractérise comme pragmatique et vise pas a agir sur l'auditeur, à lui intimer un comportement. L'impératif n'est pas un temps verbal; il ne comporte ni marque temporelle ni référence personnelle. C'est le sémantème nu employé comme forme jussive avec une intonation spécifique. On voit donc qu'un impératif n'équivaut pas à un énoncé performatif, pour cette raison qu'il n'est ni énoncé ni performatif. Il n'est pas énoncé puisqu'il ne sert pas à construire une proposition à verbe personnel; et il n'est pas performatif, du fait qu'il ne dénomme pas l'acte de parole à performer. Ainsi venez! est bien un ordre, mais linguistiquement c'est tout autre chose de dire: J'ordonne que vous veniez. Il n'y a énoncé performatif que contenant la mention de l'acte, savoir j'ordonne, tandis que l'impératif pourrait être remplacé par tout procédé produisant le même résultat, un geste, par exemple, et n'avoir plus de réalité linguistique. Ce n'est donc pas le comportement attendu de l'interlocuteur qui est ici le critère, mais la forme des énoncés respectifs. La différence résulte de là: l'impératif produit un comportement, mais l'enoncé performatif

est l'acte même qu'il dénomme et qui dénomme son performateur'. BE, 1966a, 274-275.

(→ v. Performatif, Phrase)

Indicateur

'(La) référence constante et nécessaire à l'instance de discours constitue le trait qui unit à je/tu une série d'«indicateurs» relevant, par leur forme et leurs aptitudes combinatoires, de classes différentes, les uns pronoms, les autres adverbes, d'autres encore locutions adverbiales.

Tels sont d'abord les démonstratifs: ce etc. dans la mesure où ils sont organisés corrélativement aux indicateurs de personne, comme dans lat. hic/iste....

Hors de cette classe, mais au même plan et associés à la même référence, nous trouvons les adverbes *ici* et *maintenant*. On mettra en évidence leur relation avec *je* en les définissant: *ici* et *maintenant* délimitent l'instance spatiale et temporelle coextensive et contemporaine de la présente instance de discours contenant *je*. Cette série n'est pas limitée à *ici* et maintenant: elle s'accroît d'un grand nombre de termes simples ou complexes procédant de la même relation: *aujourd'hui*, *hier*, *demain*, *dans trois jours*, etc.

Il ne sert à rien de définir ces termes et les démonstratifs en général par la déixis, comme on le fait, si l'on n'ajoute pas que la déixis est contemporaine de l'instance de discours qui porte l'indicateur de personne; de cette référence le démonstratif tire son caractère chaque fois unique et particulier, qui est l'unité de l'instance de discours à laquelle il se réfère.

L'essentiel est donc la relation entre l'indicateur (de personne, de temps, de lieu, d'objet montré, etc.) et la *présente* instance de discours'.

BE, 1966a, 253.

(→ v. Enoncé personnel fini)

Indicateur de subjectivité

(Les verbes je crois, je suppose, je présume, etc.) 'sont suivis de que et une proposition: celle-ci est le véritable énoncé, non la forme personnelle qui la gouverne. Mais cette forme personnelle en revanche, est, si l'on peut dire, l'indicateur de subjectivité. Elle donne à l'assertion qui suit le contexte subjectif - doute, présomption, inférence - propre à caractériser l'attitude du locuteur vis-à-vis de l'énoncé qu'il profère. Cette

manifestation de la subjectivité ne prend son relief qu'à la première personne'.

BE, 1966a, 264.

Individu

(→ v. Societé)

Infinitif

(→ v. Auxiliation de modalité)

Intégrant

(→ v. Forme et sens, Relation intégrative)

Instances de discours

'... actes discrets et chaque fois uniques par lesquels la langue est actualisée en parole par un locuteur'.

BE, 1966a, 251.

Quand l'individu se l'approprie, le langage se tourne en instances de discours, caractérisées par ce système de références internes dont la clef est je, et définissant l'individu par la construction linguistique particulière dont il se sert quand il s'énonce comme locuteur. Ainsi les indicateurs je et tu ne peuvent exister comme signes virtuels, ils n'existent qu'en tant qu'ils sont actualisés dans l'instance de discours, où ils marquent par chacune de leurs propres instances le procès d'appropriation par le locuteur'.

BE, 1966a, 255.

(→ v. Je, Tu)

Interrogatif

 $(\rightarrow v. Phrase)$

Je

'Je ne peut être défini qu'en termes de «locution», non en termes d'objets, comme l'est un signe nominal. Je signifie «la personne qui énonce la présente instance de discours contenant je». Instance unique par définition, et valable seulement dans son unicité. Si je perçois deux instances successives de discours contenant je, proférées de la même voix, rien encore ne m'assure que l'une d'elles ne soit pas discours rapporté, une citation où je serait imputable à un autre. Il faut donc souligner

ce point: je ne peut être identifié que par l'instance de discours qui le contient et par là seulement. Il ne vaut que dans l'instance où il est produit. Mais, parallèlement, c'est aussi en tant qu'instance de forme je qu'il doit être pris; la forme je n'a d'existence linguistique que dans l'acte de parole qui la profère. Il y a donc, dans ce procès, une double instance conjuguée; instance de je comme référent, et instance de discours contenant je, comme référé. La définition peut alors être précisée ainsi: je est l'«individu qui énonce la présente instance de discours contenant l'instance linguistique je»'.

BE, 1966a, 252.

'C'est dans l'instance de discours où *je* désigne le locuteur que celuici s'énonce comme «sujet». Il est donc vrai à la lettre que le fondement de la subjectivité est dans l'exercice de la langue. Si l'on veut bien y réfléchir, on verra qu'il n'y a pas d'autre témoignage objectif de l'identité du sujet que celui qu'il donne ainsi lui-même sur lui-même.

Le langage est ainsi organisé qu'il permet à chaque locuteur de s'approprier la langue entière en se désignant comme je'.

BE, 1966a, 262.

(→ v. Instance de discours, Personne verbale, Signe vide, Tu)

Je et Tu

'... «ego» a toujours une position de transcendance à l'égard de *tu*; néanmoins, aucun des deux termes ne se conçoit sans l'autre; ils sont complémentaires, mais selon une opposition «intérieur/extérieur», et en même temps ils sont réversibles. Qu'on cherche à cela un parallèle: on n'en trouvera pas. Unique est la condition de l'homme dans le langage'. BE, 1966a, 260.

Joncteur

(→ v. Synapsie)

Langage

'... les deux modalités fondamentales de la fonction linguistique sont celle de signifier, pour la sémiotique, celle de communiquer, pour la sémantique'.

BE, 1966c, 36.

'... le propre du langage est d'abord de signifier'.

BE, 1966c, 30.

(rapports du langage avec la réalité:) 'Le langage re-produit la réalité. Cela est à entendre de la manière la plus littérale: la réalité est produite à nouveau par le truchement du langage. Celui qui parle fait renaître par son discours l'événement et son expérience de l'événement. Celui qui l'entend saisit d'abord le discours et à travers ce discours, l'événement reproduit. Ainsi la situation inhérente à l'exercice du langage qui est celle de l'échange et du dialogue, confère à l'acte de discours une fonction double: pour le locuteur, il représente la réalité; pour l'auditeur, il recrée cette réalité. Cela fait du langage l'instrument même de la communication intersubjective. . . .

Le langage reproduit le monde mais en le soumettant à son organisation propre. Il est *logos*, discours et raison ensemble, comme l'ont vu les Grecs. Il est cela du fait même qu'il est langage articulé, consistant en un arrangement organique de parties, en une classification formelle des objets et des procès. Le contenu à transmettre (ou, si l'on veut, la «pensée») est ainsi décomposé selon un schéma linguistique. La «forme» de la pensée est configurée par la structure de la langue'. BE. 1966a. 25.

(structure symbolique du langage:) '... la faculté symbolique de l'homme atteint sa réalisation suprême dans le langage, qui est l'expression symbolique par excellence; tous les autres systèmes de communication, graphiques, gestuels, visuels, etc. en sont dérivés et le supposent. Mais le langage est un système symbolique particulier, organisé sur deux plans. D'une part il est un fait physique: il emprunte le truchement de l'appareil vocal pour se reproduire, de l'appareil auditif pour être perçu. Sous cet aspect matériel il se prète à l'observation, à la description et à l'enregistrement. D'autre part il est structure immatérielle, communication de signifiés, remplaçant les événements ou les expériences par leur «évocation». Tel est le langage, une entité à double face. C'est pourquoi le symbole linguistique est médiatisant. . . .

Le langage offre le modèle d'une structure relationnelle au sens le plus littéral et le plus compréhensif en même temps. Il met en relation dans le discours des mots et des concepts, et il produit ainsi, en représentation d'objets et de situations, des signes, distincts de leurs référents matériels. . . .

... le langage est le symbolisme le plus économique'.

BE, 1966a, 28-29.

'Un langage est d'abord une catégorisation, une création d'objets et de relations entre ces objets'.

BE, 1966a, 83

(→ v. Discours, Linguistique, Psychanalyse, Subjectivité, Unité)

Langue

'On peut dire que la langue se caractérise moins par ce qu'elle exprime que par ce qu'elle distingue à tous les niveaux:

distinction des lexèmes permettant de dresser l'inventaire des notions désignées;

distinction des morphèmes fournissant l'inventaire des classes et sousclasses formelles;

distinction des phonèmes donnant l'inventaire des distinctions phonologiques non signifiantes;

distinction des «mérismes» ou traits qui ordonnent les phonèmes en classes.

C'est là ce qui fait que la langue est un système où rien ne signifie en soi et par vocation naturelle, mais où tout signifie en fonction de l'ensemble; la structure confère leur «signification» ou leur fonction aux parties'.

BE, 1966a, 23.

'Que la langue signifie, cela veut dire que la signification n'est pas quelque chose qui lui est donnée par surcroît, ou dans une mesure plus large qu'à une autre activité; c'est son être même; si elle n'était pas cela, elle ne serait rien. Mais elle a aussi un caractère tout différent, mais également nécessaire et présent dans toute langue réelle, quoique subordonné, j'y insiste, au premier: celui de se réaliser par des moyens vocaux, de consister pratiquement dans un ensemble de sons émis et perçus, qui s'organisent en mots dotés de sens. C'est ce double aspect, inhérent au langage, qui est distinctif. Nous disons donc avec Saussure, à titre de première approximation, que la langue est un système de signes'.

BE, 1966c, 32.

(→ v. Discours, Linguistique, Langue et discours)

Langue et discours

'Ce sont là vraiment deux univers différents, bien qu'ils embrassent la même réalité, et ils donnent lieu à deux linguistiques différentes, bien que leurs chemins se croisent à tout moment. Il y a d'un côté la langue, ensemble de signes formels, dégagés par des procédures rigoureuses, étagés en classes, combinés en structures et en systèmes, de l'autre, la manifestation de la langue dans la communication vivante'.

BE, 1966a, 130.

Lexème

(→ v. Langue, Mot)

Linguistique

(questions epistémologiques:) 'Dire que la linguistique tend à se faire scientifique, ce n'est pas seulement insister sur un besoin de rigueur qui est commun à toutes les disciplines. Il s'agit d'abord d'un changement d'attitude envers l'objet, qui se définirait par un effort pour le formaliser. A l'origine de cette tendance on peut reconnaître une double influence: celle de Saussure en Europe, celle de Bloomfield en Amérique. . . .

A travers les différences d'école, chez ceux des linguistes qui essayent de systématiser leurs démarches, les mêmes préoccupations apparaissent qui peuvent se formuler en trois questions fondamentales: 1° Quelle est la tâche du linguiste, à quoi accède-t-il et que décrira-t-il sous le nom de langue? C'est l'objet même de la linguistique qui est mis en question; 2° Comment décrira-t-on cet objet? Il faut forger des instruments qui permettent d'appréhender l'ensemble des traits d'une langue dans l'ensemble des langues manifestées et de les décrire en termes identiques. Quel sera alors le principe de ces procédés et de ces définitions? Cela montre l'importance que prend la technique linguistique; 3° Au sentiment naïf du parlant comme pour le linguiste, le langage a pour fonction de «dire quelque chose». Qu'est exactement ce «quelque chose» en vue de quoi le langage est articulé, et comment le délimiter par rapport au langage lui-même? Le problème de la signification est posé'.

BE, 1966a, 6-7.

(le double objet de la linguistique:) 'Commençons par observer que la linguistique a un double objet, elle est science du langage et science des langues. Cette distinction, qu'on ne fait pas toujours, est nécessaire: le langage, faculté humaine caractéristique universelle et immuable de l'homme, est autre chose que les langues, toujours particulières et variables, en lesquelles il se réalise. C'est des langues que s'occupe le linguiste, et la linguistique est d'abord la théorie des langues. Mais, dans la perspective où nous nous plaçons ici, nous verrons que ces voies différentes s'entrelacent souvent et finalement se confondent car les problèmes infiniment divers des langues ont ceci de commun qu'à un certain degré de généralité ils mettent toujours en question le langage'.

BE, 1966a, 19.

(la diversité des structures du langage peut donner lieu à des linguistiques spécifiques:) 'Si particulières sont les conditions propres au langage qu'on peut poser en fait qu'il y a non pas une mais plusieurs structures de la langue, dont chacune donnerait lieu à une linguistique complète. D'en prendre conscience aidera peut-être à voir clair dans les conflits actuels. Le langage a d'abord ceci d'éminemment distinctif qu'il s'établit toujours sur deux plans, signifiant et signifié. La seule étude de cette propriété constitutive du langage et des relations de régularité et de dysharmonie qu'elle entraîne, des tensions et de transformations qui en résultent en toute langue particulière, pourrait servir de fondement à une linguistique. Mais le langage est aussi fait humain; il est, dans l'homme, le lieu d'interaction de la vie mentale et de la vie culturelle et en même temps l'instrument de cette interaction. Une autre linguistique pourrait s'établir sur les termes de ce trinôme: langue, culture, personnalité. Le langage peut aussi être consideré comme tenant entierement dans un corps d'emissions sonores articulées qui constitueront la matière d'une étude strictement objective. La langue sera donc l'objet d'une description exhaustive qui procédera par segmentation du donné observable. On peut au contraire tenir ce langage réalisé en énonciations enregistrables pour la manifestation contingente d'une infrastructure cachée. C'est alors la recherche et la mise au jour de ce mécanisme latent qui seront l'objet de la linguistique. Le langage admet aussi d'être constitué en structure de «jeu», comme un ensemble de «figures» produites par les relations intrinsèques d'éléments constants. La linguistique deviendra alors la théorie des combinaisons possibles entre ces éléments et les lois universelles qui les gouvernent. On voit encore comme possible une étude du langage en tant que branche d'une sémiotique générale qui couvrirait à la fois la vie mentale et la vie sociale. Le linguiste aura alors à définir la nature propre des symboles linguistiques à l'aide d'une formalisation rigoureuse et d'une métalangue distincte'. BE, 1966a, 16-17.

Logique

'Le logicien scrute les conditions de vérité auxquelles doivent satisfaire les énoncés où la science prend corps. Il récuse le langage «ordinaire» comme équivoque, incertain et flottant, et veut se forger une langue entièrement symbolique. Mais l'objet du linguiste est précisément ce «langage ordinaire» qu'il prend comme donnée et dont il explore la structure entière. Il aurait intérêt à utiliser tentativement, dans l'analyse des classes linguistiques de tous ordres qu'il détermine, les instruments élaborés par la logique des ensembles, pour voir si entre ces classes on peut poser des relations telles qu'elle soient justiciables de la symbolisation logique. On aurait alors au moins quelque idée du type de logique qui sous-tend l'organisation d'une langue, on verrait s'il y a une différence de nature entre les types de relations propres au langage ordinaire et ceux qui caractérisent le langage de la description scientifique, ou, en d'autres termes, comment le langage de l'action et celui de l'intelligence se comportent mutuellement. Il ne suffit pas de constater que l'un se laisse transcrire dans une notation symbolique, l'autre non ou non immédiatement; le fait demeure que l'un et l'autre procèdent de la même source et qu'ils comportent exactement les mêmes éléments de base. C'est la langue même qui propose ce problème'.

BE, 1966a, 14.

'Les distinctions que chaque langue manifeste doivent être rapportées à la logique particulière qui les soutient et non soumises d'emblée à une évaluation universelle'.

BE, 1966a, 82.

Loi de la pensée

(→ v. Catégorie mentale)

Maintenant

(→ v. Indicateur)

Mérisme

(→ v. Analyse, Langue)

Modalisant

'Nous distinguerons des *modalisants de fonction*, essentiellement «pouvoir» et «devoir», et des *modalisants d'assomption*, tels que «vouloir», «désirer», «savoir», «faire», etc. selon qu'ils ont exclusivement ou non la construction avec l'infinitif auxilié. Cette distinction entre les deux catégories de modalisants est susceptible de varier en fonction des époques et des états de langue'.

BE, 1965a, 13-14.

(→ v. Auxiliation de modalité)

Modalité

(→ v. Auxiliation de modalité)

Modèle

'Si la science du langage doit se choisir des modèles, ce sera dans les disciplines mathématiques ou déductives qui rationalisent complètement leur objet en le ramenant à un ensemble de propriétés objectives munies de définitions constantes. C'est dire qu'elle deviendra de plus en plus «formelle», au moins en ce sens que le langage consistera en la totalité de ses «formes» observables'.

BE, 1966a, 8.

(→ v. Linguistique)

Monophonèmatique

 $(\rightarrow v. Mot)$

Morphème

(→ v. Langue, Signe)

Mot

Le mot a une position fonctionnelle intermédiaire qui tient à sa nature double. D'une part il se décompose en unités phonématiques qui sont de niveau inférieur; de l'autre il entre, à titre d'unité signifiante et avec d'autres unités signifiantes, dans une unité de niveau supérieur. Ces deux propriétés doivent être quelque peu précisées.

En disant que le mot se décompose en unités phonématiques, nous devons souligner que cette décomposition s'accomplit même quand le mot est monophonématique. Par exemple, il se trouve qu'en français tous les phonèmes vocaliques coı̈ncident matériellement avec un signe autonome de la langue. Disons mieux: certains signifiants du français se réalisent dans un phonème unique qui est une voyelle. L'analyse de ces signifiants n'en donnera pas moins lieu à une décomposition: c'est l'opération nécessaire pour accéder à une unité de niveau inférieur. Donc fr. $a \dots$ s'analyse en /a/; -fr. est s'analyse en /e/; -fr. ait s'analyse en /ɛ/; -fr. y, hie, en /i/; -fr. eau, en /o/; -fr. eu, en /y/; -fr. où, en /u/; -fr. eux, en / \emptyset /. De même en russe, où des unités ont un signifiant monophonématique, qui peut être vocalique ou consonantique. . . .

Les relations sont moins aisées à définir dans la situation inverse, entre le mot et l'unité de niveau supérieur. Car cette unité n'est pas un mot plus long ou plus complexe: elle relève d'un autre ordre de notions, c'est une phrase. La phrase se réalise en mots, mais les mots n'en sont pas simplement les segments. Une phrase constitue un tout,

qui ne se réduit pas à la somme de ses parties; le sens inhérent à ce tout est réparti sur l'ensemble des constituants. Le mot est un constituant de la phrase, il en effectue la signification; mais il n'apparaît pas nécessairement dans la phrase avec le sens qu'il a comme unité autonome. Le mot peut donc se définir comme la plus petite unité signifiante libre susceptible d'effectuer une phrase, et d'être elle-même effectuée par des phonèmes. Dans la pratique, le mot est envisagé surtout comme élément syntagmatique, constituant d'énoncés empiriques. Les relations paradigmatiques comptent moins, en tant qu'il s'agit du mot, par rapport à la phrase. Il en va autrement quand le mot est étudié comme lexème, à l'état isolé. On doit alors inclure dans une unité toutes les formes flexionnelles, etc.

Toujours pour préciser la nature des relations entre le mot et la phrase, il sera nécessaire de poser une distinction entre mots autonomes, fonctionnant comme constituants de phrases (c'est la grande majorité), et mots synnomes qui ne peuvent entrer dans des phrases que joints à d'autres mots: ainsi en fr. le(la...), ce(cette...); mon (ton...), ou de, à, dans, chez; mais non toutes les prépositions: cf. fr. pop. c'est fait pour; je travaille avec; je pars sans'.

BE, 1966a, 123-124.

(→ v. Phrase, Signe)

Moyen

'Dans le moyen, qui est la diathèse à définir par opposition (à l'actif), le verbe indique un procès dont le sujet est le siège; le sujet est intérieur au procès'.

BE, 1966a, 172.

(→ v. Auxiliation de diathèse)

Mutabilité

'(Saussure) montre admirablement qu'on peut parler à la fois de l'immutabilité et de la mutabilité du signe: immutabilité, parce qu'étant arbitraire il ne peut être mis en question au nom d'une norme raisonnable; mutabilité, parce qu'étant arbitraire, il est toujours susceptible de s'altérer. «Une langue est radicalement impuissante à se détendre contre les facteurs qui déplacent d'instant en instant le rapport du signifié et du signifiant. C'est une des conséquences de l'arbitraire du signe» (p. 112). Le mérite de cette analyse n'est en rien diminué, mais bien renforcé au contraire si l'on spécifie mieux la relation à laquelle en fait elle s'applique.

Ce n'est pas entre le signifiant et le signifié que la relation en même temps se modifie et reste immuable, c'est entre le signe et l'objet; c'est, en d'autres termes, la *motivation objective* de la désignation, soumise, comme telle, à l'action de divers facteurs historiques. Ce que Saussure démontre reste vrai, mais de la signification, non du signe'.

BE, 1966a, 53.

(→ v. Signe)

Négatif

(→ v. Phrase)

Négation

'La caractéristique de la négation linguistique est qu'elle ne peut annuler que ce qui est énoncé, qu'elle doit poser explicitement pour supprimer, qu'un jugement de non-existence a nécessairement aussi le statut formel d'un jugement d'existence. Ainsi la négation est d'abord admission'.

BE, 1966a, 84.

Niveau

La notion de niveau nous paraît essentielle dans la détermination de la procédure d'analyse. Elle seule est propre à faire justice à la nature articulée du langage et au caractère discret de ses éléments; elle seule peut nous faire retrouver dans la complexité des formes, l'architecture des parties et du tout'.

BE, 1966a, 119.

... segmentation et substitution ne peuvent s'appliquer à des portions quelconques de la chaîne parlée. En fait, rien ne permettrait de définir la distribution d'un phonème, ses latitudes combinatoires de l'ordre syntagmatique et paradigmatique, donc la réalité même d'un phonème, si l'on ne se référait toujours à une *unité particulière* du niveau supérieur qui le contient. ... On voit alors que ce niveau n'est pas quelque chose d'extérieur à l'analyse; il est *dans* l'analyse; le niveau est un opérateur. Si le phonème se définit, c'est comme constituant d'une unité plus haute, le morphème. La fonction discriminatoire du phonème a pour fondement son inclusion dans une unité particulière, qui, du fait qu'elle inclut le phonème, relève d'un niveau supérieur'.

BE, 1966a, 122-123.

La transition d'un niveau au suivant met en jeu des propriétés singulières et inaperçues. Du fait que les entités linguistiques sont discrètes, elles admettent deux espèces de relation: entre éléments de même niveau ou entre éléments de niveaux différents. Ces relations doivent être bien distinguées. Entre les éléments de même niveau, les relations, sont distributionnelles; entre les éléments de niveau différent, elles sont intégratives'.

BE, 1966a, 124.

(→ v. Analyse, Structure, Relation intégrative)

Nominal

(→ v. Phrase nominale)

Nous

(→ v. Personne verbale)

Objet

Le grand changement survenu en linguistique tient précisément en ceci: on a reconnu que le langage devait être décrit comme une structure formelle, mais que cette description exigeait au préalable l'établissement de procédures et de critères adéquats, et qu'en somme la réalité de l'objet n'était pas séparable de la méthode propre à le définir'.

BE, 1966a, 119.

(→ v. Description, Langage, Linguistique)

J. C. COOUET

M. Derycke

pubblicati

1 / D

J. Courtès

Nature et culture dans les «Mythologiques» de Cl. Lévi-Strauss.

(document de travail)

2 / D

P. Zumthor

Le langage de la chanson de geste.

(pré-publication)

3 / F

R. Lindekens

Sémiotique de l'image analyse des caractères typographiques.

(document de travail)

4 / B

P. A. Brandt

Proposition, narration, texte.

(pré-publication)

5 / D

Michael Egan

A note on the Computability of Some of Lévi-Strauss' Procedures

(working-paper)

6 / A

C. P. Bruter

Secondes remarques sur la percepto-linquistique

(document de travail)

7 / C

A. J. Greimas et al.

Analyse sémiotique d'un discours juridique

(pré-publication)

8 / A

Le Lexique de E. Benveniste (1° partie) par J. C. Coquet et M. Derycke (document de travail)

da pubblicare

9 / D

U. Eco

Sur la possibilité de générer des messages esthétiques dans une langue edenique

(pré-publication)

10 / B

H. Quéré, M. Olsen, C. Prudi, G. Le Gauffey Analyse narrative d'un conte litteraire «Le Signe» de Maupassant

(document de travail)

11 / C

M. A. K. Halliday

Toward a sociological semantics

(preprint)

12 / D

J. C. Coquet

Sémantique du discours poétique: Les colchiques de G. Apollinaire

(document de travail)

13 / D

Groupe de Liège

Rhétorique poétique: le jeu des figures dans un poéme de P. Eluard

(pré-publication)

14 / D

E. Kongas Maranda

Theory and Practice of Riddle Analysis (preprint)

15 / A

P. Madsen

Semiotics and Dialectics

(preprint)

A

Semiotica, linguistica, semantica Sémiotique, linguistique, sémantique Semiotics, Linguistics, Semantics B

Semiotica narrativa e discorsiva. Retorica Sémiotique narrative et discursive. Réthorique. Semiotics of narrative and discourse. Rethorics C

Socio-semiotica (socio- ed etno-linguistica)
Socio-sémiotique
(socio- et ethno-linguistique)
Socio-Semiotics (Socio- and Etno-Linguistics)

D

Semiotica letteraria; mitologia e folklore; poetica Sémiotique litteraire; mythologie et folklore; poétique.

Literary Semiotics; Mythology and Folkloristics; Poetics educus management

Semiotiche auditive. Sémiotiques auditives. Audio Semiotics

Semiotiche visive e audio-visive Sémiotiques visuelles et audio-visuelles Visual and audio-visual Semiotics